

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 5 novembre 2009

**CTPC SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL :
DE BIEN PIETRES ENGAGEMENTS DE L'ADMINISTRATION**

Suite aux positionnements unitaires (SNPES-PJJ/FSU, UNSA-SPJJ, CGT-PJJ) des précédents CTPC, nous avons obtenu que celui du 3 novembre 2009 soit exclusivement consacré aux conditions de travail des personnels en faisant le bilan des restructurations déjà validées et en demandant un état précis des projets en cours. Un certain nombre de documents nous avait été fourni concernant les interdépartementalités et les fermetures de postes ou de services réalisées. Pour ce qui concerne les projets futurs de réorganisation, le Directeur de la PJJ nous avait renvoyé au CTPC qui se tiendra le 9 novembre prochain après le séminaire des directeurs régionaux et départementaux des 5 et 6 novembre en présence de la ministre.

Lors du CTP, nous avons exprimé que l'état des conditions de travail des personnels était dépendant de 3 facteurs :

- **Les normes** : La charge de travail, la manière dont on considère cette charge, les pressions qu'une sous norme peut engendrer sont déterminantes. Ce n'est pas le sujet direct de ce jour.
- **Les missions** : Les orientations actuelles de la PJJ sont pour nous l'élément central de la dégradation des conditions de travail et nous y revenons sans cesse. Le DPJJ le sait et a voulu nous contrer sur ce terrain en invitant la directrice adjointe à la direction des missions de protection judiciaire et d'éducation et la directrice du bureau des partenaires institutionnels et des territoires. Celles-ci nous ont expliqué que toutes les transformations actuelles étaient au service d'un projet éducatif dans la continuité de l'histoire de la PJJ mais qu'une « acculturation » était nécessaire pour changer les pratiques. Selon les représentantes de l'administration, l'action éducative resterait l'objectif de l'institution et toute tentative de contester cette idée ne pouvait que jeter du trouble chez les personnels : en substance, c'est le SNPES-PJJ qui est responsable des inquiétudes des professionnels !

Nous sommes parfaitement d'accord avec la direction de la PJJ pour affirmer que la restructuration actuelle est directement liée aux missions. Mais pour nous, il s'agit d'un dévoiement complet de celles-ci. La suppression du civil et des suivis jeunes majeurs, à marche forcée, quasiment du jour au lendemain, avec une absence complète d'accompagnement et de relais pour les prises en charge, a profondément choqué les personnels parce que cela est révélateur d'un changement d'approche dans la prise en charge des mineurs. C'est un changement complet de leur éthique professionnelle et une maltraitance du fait de la remise en cause du sens de leur travail. Mais là encore, ce n'était pas l'entrée première du débat.

- **Restructurations** : C'est à partir de celles-ci que nous avons décidé unitairement d'interpeller la centrale.

Nous avons donc exposé l'analyse suivante :

- **Nombre de suppressions de services ou de postes** : L'administration recense 343 agents touchés par une restructuration en 2009, soit près de 5 % des personnels, sans compter 2008 ni les futures fermetures.
- **Absence de temps et de transparence** : La rapidité des fermetures, les changements de structures visées (un jour un service, le lendemain un autre), le manque d'informations ont provoqué de l'inquiétude et de l'insécurité. Là encore, les personnels ne savent plus s'ils continueront à travailler à tel endroit à une échéance de 3 mois, 6 mois ou 1 an !
- **Aucune concertation** : les raisons qui désignent telle fermeture plutôt qu'une autre, tel regroupement de DD plutôt qu'un autre n'apparaissent jamais clairement ; les arguments ne sont jamais confrontés. C'est une absence totale de prise en compte de la parole des professionnels de terrain et de leur connaissance des réalités et des besoins.
- **Echelons hiérarchiques instrumentalisés** : La « chaîne hiérarchique » fonctionne de haut en bas pour transmettre les décisions et appliquer les orientations. Le corollaire est l'impossibilité voire l'interdiction de faire remonter tout avis professionnel qui apporterait une appréciation divergente. Le malaise est grand chez les directeurs comme l'indiquait déjà en 2006 l'étude interdite sur les directeurs faite par le CNAM.
- **Redéploiements sans respect des personnels** : Injonction de rechercher un poste hors PJJ, renvoi des personnels détachés (infirmiers), soupçon sur certains agents de vouloir systématiquement refuser les propositions faites ont été largement répandues malgré les satisfecit que l'administration s'est accordés.
- **Primes de restructuration « arlésiennes »** : Sauf indications contraires, sur les 18 interdépartementalités validées, seuls 8 arrêtés ont été publiés au JO ; sur les 343 agents touchés par restructuration, seuls 44 ont vu l'arrêté les concernant paru au JO. Très peu de CTP ont eu lieu concernant les postes fermés, ce qui retarde d'autant les arrêtés et donc la possibilité de toucher la prime de restructuration, faible compensation aux bouleversements imposés.

L'ensemble des organisations présentes s'est retrouvé d'accord sur les grands principes de ces constats. Nous avons alors proposé un avis commun demandant « un moratoire dans les restructurations et la réorganisation des DD et des services. » afin que « Les personnels, les organisations syndicales et l'administration [puissent] disposer de tout le temps nécessaire pour discuter de ces projets ». Le DPJJ a soutenu qu'aucun délai n'était possible pour la réorganisation des départements mais qu'il souhaitait que des débats aient lieu concernant la structuration des services. Cependant, il refusait de voter notre avis et proposait un autre avis : celui-ci indiquait « un temps nécessaire » qui pouvait s'étaler sur « plusieurs PSN » (donc une échéance plus lointaine que 2011) mais n'accordait aucune pause dans l'immédiat pour confronter les arguments. Les organisations syndicales, unanimes, ont donc décidé de rejeter l'avis de l'administration.

La seule proposition concrète de l'administration a été la mise en place d'un observatoire, tant au niveau national que régional, des conditions de travail et des relations sociales. Nous avons décidé d'y participer tout en considérant que, s'il s'agissait d'un premier pas vers la prise en compte de la maltraitance des personnels, tout ne pouvait être réglé dans ce cadre.

C'est pourquoi, lors du prochain CTPC du 9 novembre au cours duquel nous étudierons le projet de décret définissant l'organisation et les compétences des directions territoriales, nous continuerons à exiger :

- Des informations sur les projets de restructuration futurs et la carte des emplois 2010,
- De véritables débats sur le bien fondé de ces changements,

- Le suivi des personnels redéployés et des arrêtés permettant qu'ils perçoivent la prime de restructuration.